Optimiser l'utilisation des transmissions ciblées dans Osiris

3 heures et 30 minutes
332614

Objectifs pédagogiques
Maîtriser les transmissions ciblées du DPI Osiris.

Public(s)
=Cette formation inter-établissement se destine à un public de 6 personnes maximum par session :
Référents métiers : Cadres de santé, IDE, AS, AMP, ASH, …
Référents techniques : informaticiens, qualiticiens, … ayant une approche des transmissions ciblées.

Pré-requis
Les participants de cette formation doivent :
Avoir eu une approche informatique (utilisation du clavier et de la souris)

Modalités pédagogiques
En présentiel
Pratique intensive (travaux pratiques)

Moyens et supports pédagogiques
Formateur
Consultant Progiciel Osiris
1 postes pour 2 participants

Modalités d'évaluation et de suivi
Évaluation en cours et fin de formation
Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification

Formateur
Formateur
Consultant Progiciel Osiris

Programme

Les transmissions ciblées sont la partie narrative obligatoire du dossier de soins, composant du dossier patient informatisé. Elles sont la plupart du temps élaborées à partir des besoins fondamentaux de Virginia Henderson.
A l'issue de cette formation, les participants seront capables d'appréhender l'ensemble du processus des transmissions ciblées dans Osiris afin d'améliorer la traçabilité des informations dans le dossier patient :
Paramétrage

- Création, ajout, modification, suppression de Chapitres et de Cibles
- Création, ajout, modification, suppression de Données, Actions et Résultats

Saisir une nouvelle transmission ciblée dans le dossier patient
Alimenter une transmission ciblée existante
Clôturer une transmission ciblée
Rechercher une transmission ciblée (par chapitre, …)
Formation adaptée aux besoins de l'établissement :
Le contenu proposé par le SIB est adapté en fonction de besoins de l'établissement.
Les règles d'usage et consignes propres à chaque établissement/service sont proposés par les référents de l'établissement, puis intégrés au programme de formation.
Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement.
Le programme complet est ensuite validé par les instances compétentes de l'établissement.